

## TOURNOI DE LA VILLE DE MONS 2020

### REGLEMENT

1. Le tournoi est organisé par les clubs AEDEC Hyon-Cuesmes, C.T.T.Mons Ecurie, sous le patronage de l'Echevinat des Sports de la Ville de Mons. (n° HAI-2021-71)
2. Le tournoi se déroulera le **SAMEDI 31 OCTOBRE 2020** au hall omnisports de Cuesmes (Parking de l'ancien Intermarché, 32 rue de Frameries, ou accès par la piscine, Voie de Wasmes).
3. Le tournoi est réservé aux personnes affiliées à la FRBTT, conformément à ses statuts et règlement.
4. Les inscriptions seront reçues via <https://resultats.aftt.be/> ou chez Gaby DE BELDER, Juge Arbitre, rue du Soleilmont, 34 à 6043 RANSART par courrier ou par e-mail (gabydebelder@hotmail.com) pour le MERCREDI 28/10/19 à 24h00.
5. Chaque participant peut s'inscrire dans sa série et dans la série supérieure ou sa série d'âge
6. Le montant des inscriptions est de 6,00 € par série et 5,00 € par série jeunes
7. Les joueurs absents, mais régulièrement inscrits doivent verser le montant de leur inscription dans les 15 jours, au compte n° BE38 0682 0574 1572 du Tennis de Table AEDEC HYON-CUESMES. Pour cette date, les noms des joueurs absents seront communiqués au CPH qui prendra les mesures nécessaires.
8. L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 30/10/20 chez le Juge-Arbitre.
9. Les épreuves se dérouleront sur 16 tables.
10. L'horaire suivant sera d'application :

<u>Messieurs :</u>		<u>Dames :</u>	
09h00	Série E2/E0 + NC	09h00	Série N.C.
09h00	Séries d'âge	09h00	Séries d'âge
11h00	Série D2/D0	11h00	Série D
12h00	Série E6/E4		
14h00	Série D6/D4 + C + B Spéc	14h00	Série C + B spéciale
15h00	Série HANDISPORT		
17h00	Série B + Vétérans	17h00	Série B + Vétérans
11. Des prix en espèces récompenseront les participants : 2 prix jusque 16 participants, 4 jusque 32 et 8 au-delà.
12. Le Comité organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement des séries, suivant le nombre d'inscriptions.
13. Le Tournoi respecte les règles sanitaires et sportives liées au Covid-19 et édictées par la Fédération :  
<https://aftt.be/wp-content/uploads/2020/08/communiqu%C3%A9-interclubs-covid19-3.pdf>
14. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.
15. Il est strictement interdit de fumer dans la salle.